



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

7 rue de Paris
2023-024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 mai 2023

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-trois, lundi vingt-deux mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	14	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P. LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., MEYER D., STRAZL A., WALBRECQ J. Représentés :
Date de la convocation : 10 mai 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absents excusés :
Date d'affichage : 10 mai 2023			Secrétaire de séance : Mme STRAZEL A.

N° 2023-024 ▫ Attribution des Subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire présente le tableau d'attribution des subventions aux associations.

Il précise qu'il a été décidé lors du vote du budget primitif 2023 de mettre la somme de 3500 € au compte 6574.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ Décide l'octroi des subventions communales 2023 aux associations suivant le tableau ci-dessous,

⇒ Décide de laisser la somme de 2650 € non affectée, en cas de besoin justifié,

Association du Secours Catholique	100 €
Association Football	500 €
Association CHAD	100 €
Association du Souvenir Français	150 €
Total affecté	850 €
Total budgété	3 500 €

	Cachet	Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,	Le Maire, Thierry MICHEL
			